



Mairie de Bonnieux

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU
25 FEVRIER 2025

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
Quorum : 7

Convoqués le 14 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Bonnieux, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire.

Etaient présents : Monsieur Pascal RAGOT, Monsieur Yannick MEYSSARD, Madame Evelyne BLANC, Madame Cécile CHEVALIER, Madame Emilie TEMPIER, Monsieur Claude RAVOIRE, Monsieur Jérôme CASALIS, Madame Nathalie LOMBARD, Madame Laetitia AGNEL, Monsieur Alexis BOUTIERE, Monsieur Serge AGNEL et Monsieur Jérôme CASALIS.

Pouvoirs :

Absent : Monsieur Pierre-Marie ALBERT.

A été élue secrétaire de séance : Madame Laetitia AGNEL.

Approuvé à l'unanimité.

En début de séance, monsieur le Maire donne la parole à monsieur et madame Perotti qui souhaitent une mise à disposition du parking du Pegoulado, le temps des travaux, notamment durant la période du 15/06 - 15/08. Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis des membres de son conseil municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.
- 2- Don anonyme.
- 3- Ouverture de crédits en section d'investissement.
- 4- Projet de servitude de passage sur une parcelle communale.
- 5- Dispositif « Nos Communes d'Abord 2025 » - Travaux d'éclairage public.
- 6- Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 janvier 2025.

Les conseillers municipaux présents à ladite séance, approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

DIA : point sur les DIA depuis le dernier conseil municipal =} néant.

Décision du Maire : néant.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter trois points à l'ordre du jour du conseil :

- Candidature à la reconnaissance « Territoires Engagés pour la Nature 2025 - 2028 ».

- Délibération 25.02.2025-01 : Mise à jour du plan communal de sauvegarde.

Monsieur le Maire rappelle que Le Plan Communal de Sauvegarde a été approuvé par délibération en date du 31 janvier 2014.

Ce document a été modifié par délibération (N°06) en date du 09 février 2021.

Il convient de le mettre à jour, pour acter les dernières modifications apportées.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

- Délibération 25.02.2025-02 : Don anonyme.

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux de dons anonymes pour un total de : 126,33 €

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, le conseil municipal approuve 1 abstention et 12 voix pour les dons anonymes précités.

- Délibération 25.02.2025-03 : Ouverture de crédits en section d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle que certaines dépenses imputables en section d'investissement peuvent être engagées avant le vote du budget primitif 2025, par une ouverture de crédits.

Le montant de ces dépenses ne doit pas dépasser le quart des crédits ouvert au budget de l'exercice 2024, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

- **Opération 2206 - VOIRIE**

COMAT ET VALCO : 1 615.44€ - Tables

CHEYRIAS FERRONERIE : 4 680.00€ - garde-corps

KGMAT : 417.60€ - poteaux voirie

- **Opération 9802 - MLEC**

PENNAZO : 674.46€ - création d'un coffret à la MLEC

- **Opération 10007 - PATRIMOINE**

BRES ELECTRICITE : 4 902.20€ - Travaux électricité vieille église.

SOCOTEC : 356.14€ - Mission de contrôle technique

- **Opération 2301 - BATIMENTS COMMUNAUX**

R-CLIM : 41 614.39€ + 11 261.15€ - Génie climatique chaufferie biomasse

MJ CLIM : 5 538.84€ + 3 250.27€ - sous-traitant R-CLIM

AQUAEVA : 2 500.00€ - sous-traitant R-CLIM

EMI : 7 430.00€ - sous-traitant R-CLIM

MEDIACO : 6 870.00€ - sous-traitant R-CLIM

DELTAFEU : 371.40€ - bac à sable chaudière

QUALICONSLT : 967.91€ - Mission de contrôle technique

QUALICONSLT SECURITE : 521.94€ - Mission SPS

SOLAIR : 7 331.62€ - Maîtrise d'œuvre

DARTY : 84.99€ - micro-ondes

FROID CUISINE INDUSTRIE : 3 000€ - armoire froide cuisine

HERNANDEZ : 17 640.00€ - Gros œuvre - Maçonnerie école

RUBIO : 7 147.20€ - étanchéité du silo - réseau de chaleur biomasse

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir se prononcer au vu des éléments d'information présentés.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le vote des ouvertures de crédits précitées.

- **Délibération 25.02.2025-04 : Projet de servitude de passage.**

Monsieur le Maire explique que suite à la présentation d'un projet immobilier en date du 26 novembre 2024, à savoir la transformation d'un garage pour la création de logements locatifs, il est nécessaire d'accorder un droit de passage en tréfonds sur la parcelle 305 appartenant à la Commune de BONNIEUX, au profit de la parcelle 648, afin de permettre à son propriétaire d'y installer son système d'assainissement.

Le point ne suscite pas de débat particulier.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante approuve à l'unanimité le projet de servitude de passage de la parcelle précitée.

- **Délibération 25.02.2025-05 : Dispositif « Nos Communes d'Abord 2025 »- travaux d'éclairage public.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet de rénovation de l'éclairage public. Il indique par ailleurs que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région sud paca au titre du dispositif **Nos Communes d'Abord 2025**.

Monsieur le Maire précise que cette opération peut être soutenue financièrement à hauteur de 30% du montant des dépenses éligibles soit comme présenté dans le tableau ci-après :

Montant des travaux	Financement HT
HT = 137 192,93 €	Nos Communes d'Abord 2025 68 596,47 €
TTC = 164 631,52 €	Fonds vert (uniquement sur la partie éclairage public village) 18 935,80 €
	TOTAL : 87 532,27 €
	Autofinancement : 49 660,66 €
	TOTAL : 137 192,93 €

Le point ne suscite pas de débat particulier.

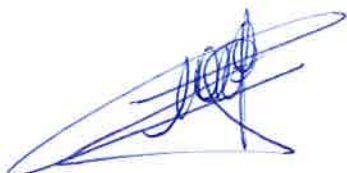
Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le dispositif « Nos Communes d'Abord 2025 » pour les travaux d'éclairage public.

- Questions diverses :

- ✓ Horaires d'hiver de l'agence postale sont applicables jusqu'au 3 mai prochain.
- ✓ Monsieur le Maire revient sur la demande du dentiste, à savoir si la commune leur accorde la mise à disposition du parking du Pégoulado, à côté du cabinet dentaire, sachant que les travaux vont commencer dans les prochains jours et interviendront également durant l'été 2025 => le conseil municipal se positionne majoritairement favorablement à la demande précitée.
- ✓ La nouvelle boulangerie ouvrira au début du mois d'avril prochain.
- ✓ Monsieur le Maire rappelle la soirée d'anniversaire des 25 ans de la maison du Livre et de la Culture le samedi 15 mars 2025 à partir de 19h00.
- ✓ Le 6 avril 2025 se tiendra un spectacle destiné aux personnes de plus de 70 ans.

Plus rien n'étant à l'Ordre du Jour, la séance est levée à 20h30.

Le Maire
Pascal RAGOT



La Secrétaire
Laetitia AGNEL

